

Mars 2024

ING economics: Exportations belges sous pression : compétitivité en déclin et menace de tarifs américains

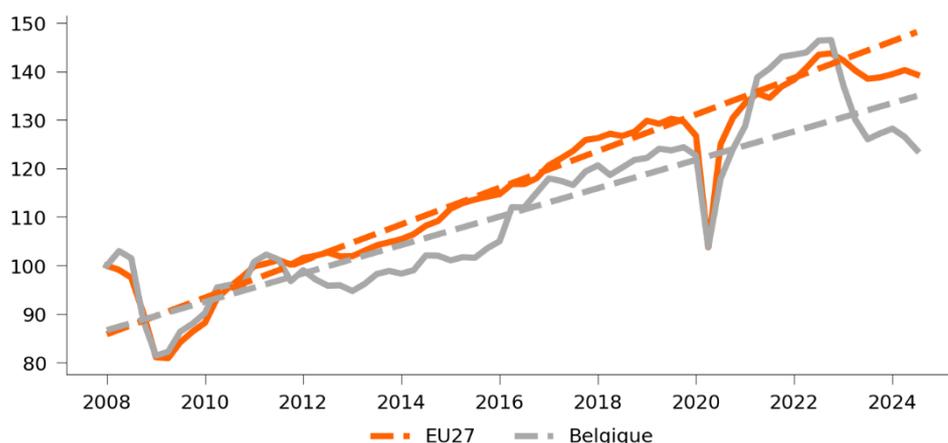
À une époque marquée par la montée des tensions géopolitiques et de l'incertitude économique, le commerce international subit d'importantes transformations. Les pays doivent faire face aux effets des barrières commerciales, des sanctions et des changements d'alliances. La Belgique, dont l'économie (très ouverte) a perdu en compétitivité au cours de la dernière décennie, est particulièrement vulnérable à cette dynamique mondiale. L'introduction éventuelle de droits de douane par les États-Unis à l'encontre de l'Union européenne pourrait avoir un impact sur des secteurs clés de la Belgique et affecter négativement le PIB belge.

L'ouverture de l'économie belge a toujours été importante, mais la part des exportations belges dans les exportations européennes a diminué au cours de la dernière décennie, avec une baisse particulièrement marquée au cours des deux dernières années.

En tant que petite économie ouverte, le commerce international a toujours été important pour l'économie belge. La valeur de ses échanges (exportations + importations) par rapport au PIB, ou ouverture commerciale, s'élevait à 168,9 % en 2023, soit nettement plus que les pays voisins que sont la France (70,56 %) et l'Allemagne (82,8 %). Par ailleurs, les exportations belges de biens et de services représentaient une part de marché de 5,6 % du total des exportations européennes (y compris les flux intra-UE) en 2023. Avec une valeur d'exportation de 501,9 milliards d'euros (84,2 % du PIB belge), la Belgique était le 7^e pays exportateur de l'UE, juste derrière l'Espagne (570,2 milliards d'euros). Cette importance devient encore plus évidente lorsque nous nous concentrons sur l'exportation de biens. Avec 72% des exportations totales, les biens jouent un rôle plus important dans le mix d'exportations belges que les services, faisant de la Belgique le cinquième exportateur de biens le plus important en Europe. Depuis la crise financière de 2008, l'importance relative des exportations belges de biens a diminué. Au cours de la dernière décennie, la croissance des exportations a été inférieure à la tendance de l'UE. Malgré une augmentation du volume exporté due aux produits pharmaceutiques (vaccins) et aux combustibles minéraux pendant la crise du covid et les crises énergétiques de 2021 et 2022, la période suivant ces crises a été plus difficile, le volume d'exportations retombant brusquement à son niveau antérieur à la crise covid. Alors que le volume d'exportations était supérieur de 24,4 % au niveau de 2008 au dernier trimestre de 2019, il n'est plus que 23,8 % supérieur à ce niveau au troisième trimestre de 2024, ce qui représente un déficit de 11,1 points de pourcentage par rapport à la tendance. À titre de comparaison, par rapport à 2008, l'UE dans son ensemble a connu une croissance de 30,3 % de son volume d'exportations jusqu'à l'avant-covid. Depuis, bien que ce volume soit également tombé en dessous de la tendance observée avant le covid, l'UE a maintenu une croissance de ses exportations de 39,3 % par rapport à 2008.

Gr. 1: L'importance relative des exportations belges de biens a diminué au cours de la dernière décennie

Volumes d'exportations de biens (T1 2008 = 100)
et tendance de 2008 à 2019



Source: Eurostat national accounts, ING Research calculations

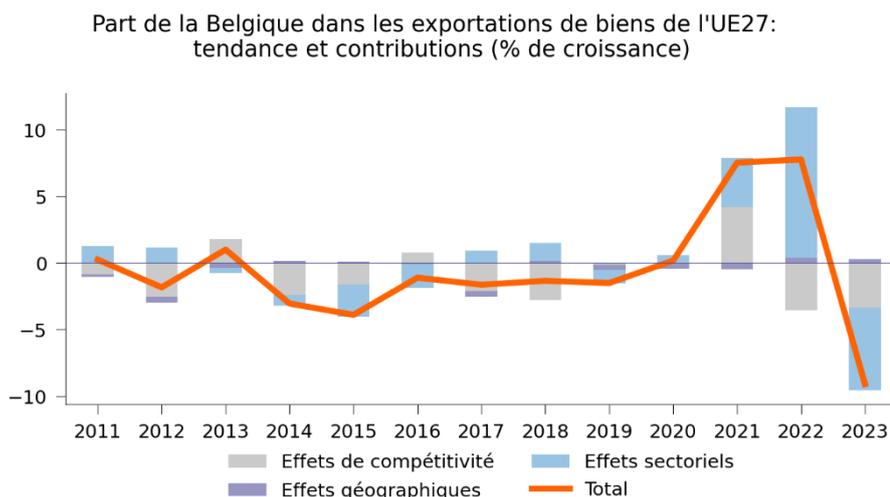
La compétitivité extérieure diminue en raison de l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des prix de l'énergie

Sur la base d'une analyse shift-share (voir graphique ci-dessous), la perte de parts de marché à l'exportation par rapport à l'UE peut être décomposée en trois facteurs : la spécialisation sectorielle, les effets de la composition géographique des exportations et un effet général de la concurrence. Les facteurs géographiques ne jouent qu'un rôle mineur dans l'explication de la baisse de la part de marché à l'exportation. En d'autres termes, le fait que la Belgique exporte principalement vers des pays voisins qui sont actuellement moins performants économiquement n'explique pas pourquoi la Belgique obtient des résultats relativement moins bons en termes d'exportations que d'autres pays européens.

Dans les années qui ont précédé la crise du covid, la perte de compétitivité a été une explication majeure de la baisse des parts de marché à l'exportation. Le problème bien connu des coûts de main-d'œuvre relativement élevés a joué un rôle crucial : depuis la crise financière, les coûts nominaux de main-d'œuvre par unité et par heure travaillée n'ont augmenté plus fortement qu'en Allemagne. En conséquence, le taux de change effectif réel de la Belgique a constamment augmenté, ce qui indique que ses biens et services sont devenus plus chers que ceux de ses partenaires commerciaux, réduisant ainsi la compétitivité commerciale de la Belgique.

À partir de 2023, la tendance à la perte de parts de marché à l'exportation s'est poursuivie. D'une part, les anomalies sectorielles post-covid décrites ci-dessus entrent clairement en ligne de compte: la part de marché à l'exportation de la Belgique a augmenté en 2021 et 2022, principalement grâce aux exportations de produits pharmaceutiques et de combustibles minéraux, mais la correction a été proportionnelle en 2023 et 2024. D'autre part, la tendance sous-jacente montre que la Belgique a sous-performé par rapport à ses voisins dans presque tous les secteurs depuis 2023. La compétitivité a donc baissé plus fortement, en partie à cause de la hausse des prix de l'électricité pour les consommateurs non résidentiels de taille moyenne, qui a été plus forte que dans les pays voisins. Par ailleurs, la Banque nationale de Belgique note dans son rapport annuel que les industries belges à forte intensité énergétique ont été moins capables de réduire leur dépendance énergétique que leurs homologues en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, ce qui les rend plus sensibles aux fluctuations des prix de l'énergie.

Gr. 2: Le déclin de la part de marché à l'exportation de la Belgique est dû à la composition sectorielle et à une perte de compétitivité.



Source: Comext, ING Research calculations following Cheptea et al. (2014)

Les secteurs à forte valeur ajoutée nationale sont plus exposés au marché américain.

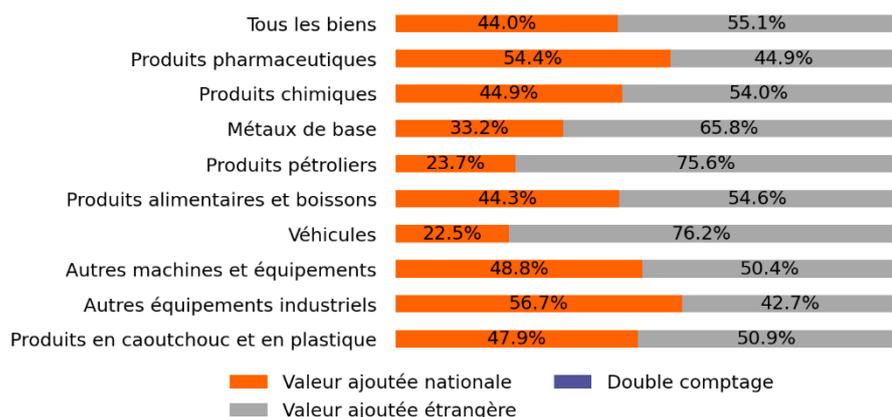
Le déclin de la compétitivité de la Belgique coïncide avec une pression croissante sur les relations commerciales, en particulier avec les États-Unis. Ils sont en effet le quatrième marché d'exportations de la Belgique, avec une valeur d'exportations de 28,03 milliards d'euros en 2023, soit 7,6 % du total des exportations. Les États-Unis se situent ainsi derrière leurs voisins, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, mais devant le Royaume-Uni. En outre, les États-Unis sont devenus un marché d'exportations plus important ces dernières années, d'où l'importance d'évaluer l'exposition de la Belgique à d'éventuels droits de douane américains.

La Belgique est fortement intégrée dans les chaînes de valeur mondiales, ce qui signifie que les exportations belges ne sont pas entièrement produites sur le territoire national. La Belgique importe des produits semi-finis, ajoute de la valeur intérieure en les transformant et exporte ensuite les produits transformés. Cette valeur ajoutée peut provenir de différentes étapes du processus de production. Par exemple, la Belgique peut importer des feuilles d'aluminium, les transformer en pièces automobiles, puis exporter les pièces finies. La valeur ajoutée nationale dans ce processus ne se limite pas à la transformation, mais inclut également les services de R&D fournis dans le pays pour la production. Ainsi, la valeur totale des exportations se compose à la fois de la valeur ajoutée nationale et de la valeur des biens intermédiaires étrangers.

Une analyse input-output montre que les exportations vers les États-Unis d'un produit belge se composent généralement de 44 % de valeur ajoutée nationale et de 55,1 % de valeur ajoutée étrangère (voir graphique ci-dessous). Pour environ 1 %, la situation n'est pas claire. Toutefois, il existe une hétérogénéité sectorielle évidente dans cette exposition. Les secteurs tels que les produits chimiques les produits pharmaceutiques (qui sont particulièrement exposés au marché américain) et les produits alimentaires et les boissons ont tendance à avoir une valeur ajoutée nationale plus élevée que les secteurs qui dépendent fortement des matières premières étrangères, tels que les métaux de base et les produits pétroliers, ou qui font partie de chaînes de valeur réparties dans plusieurs pays, tels que le secteur automobile.

Gr. 3: Valeur ajoutée nationale dans les exportations brutes vers les États-Unis, par secteur

Décomposition des exportations brutes de biens de la Belgique vers les États-Unis en 2022



Source: FIGARO 2024 ed., ING Research calculations relying on Borin and Mancini (2023)

Note : L'analyse input-output enregistre également les flux commerciaux qui traversent plusieurs fois nos frontières. Nous n'enregistrons la valeur ajoutée dans le flux commercial que lorsque la frontière est franchie pour la première fois. Le reste est affecté à la catégorie résiduelle "double comptage".

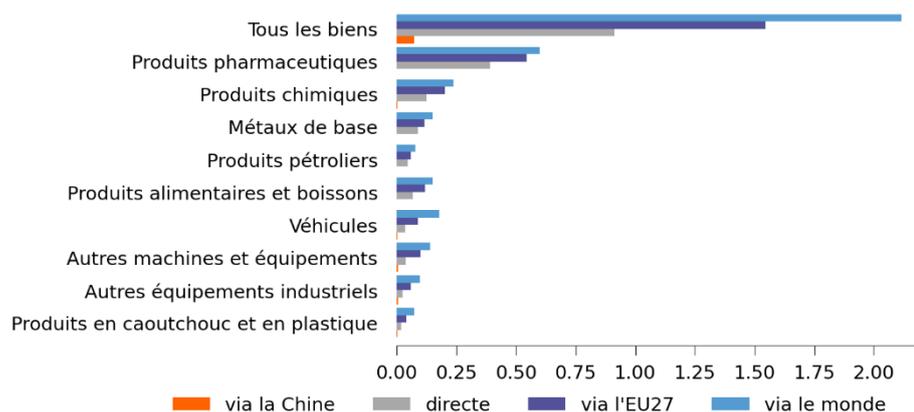
L'exposition indirecte par le biais des chaînes de valeur augmente l'exposition de la Belgique au marché américain

La valeur ajoutée intérieure donne une image plus claire de la part du PIB belge exposée aux relations commerciales directes avec les États-Unis, puisque le PIB est une mesure de la valeur ajoutée. Par exemple, nous observons qu'en dépit d'une valeur d'exportations plus faible, le secteur de l'alimentation et des boissons est plus exposé aux États-Unis en termes de PIB belge (voir graphique ci-dessous).

Toutefois, en raison de la forte intégration de la Belgique dans les chaînes de valeur, nous devons également tenir compte de l'exposition par le biais de canaux indirects, tels que les exportations intra-UE de produits semi-finis qui sont ensuite transformés et exportés vers les États-Unis. Ainsi, alors que l'exposition directe de la Belgique aux États-Unis est d'environ 0,9 % du PIB, son exposition par le biais des exportations de l'UE vers les États-Unis passe à 1,54 %. Il s'agit de l'exposition pertinente pour évaluer l'impact potentiel des droits de douane américains. Si le président Trump continue à imposer des droits de douane au monde entier, l'exposition totale de la Belgique aux États-Unis s'élève à environ 2,1 % du PIB.

Gr. 4: Exposition de la Belgique au marché américain par le biais de différents canaux commerciaux sur la base de la valeur ajoutée

Exposition de la valeur ajoutée belge au marché américain via différents canaux commerciaux en 2022 (% du PIB)



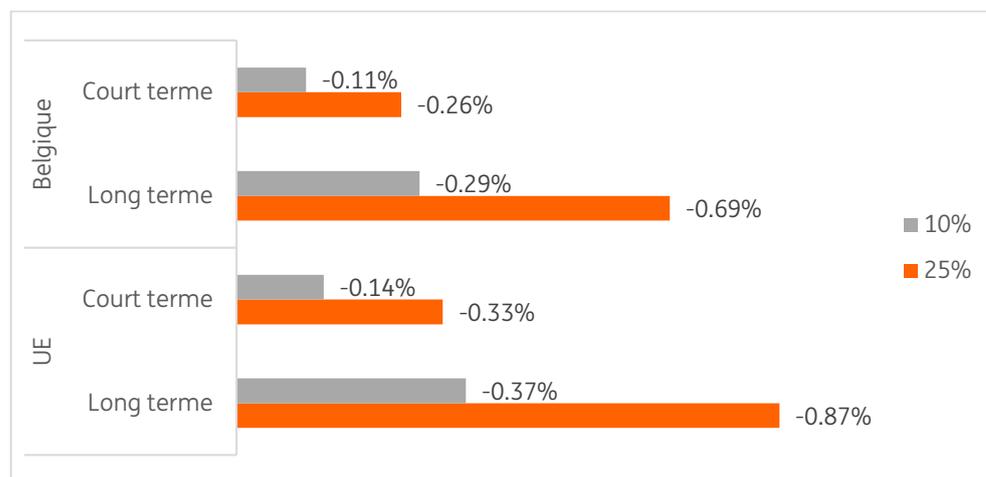
Source: FIGARO 2024 ed., ING Research calculations relying on Borin and Mancini (2023)

Toutefois, cela ne signifie pas que nous perdrons 2,1 % du PIB si D. Trump imposait des droits de douane à l'UE. Dans un premier temps, les droits de douane ont un impact sur les flux commerciaux directs, mesuré par l'élasticité des échanges. À court terme, une période de 1 à 2 ans pendant laquelle la production peut difficilement s'ajuster ou les routes commerciales alternatives n'ont pas le temps de se développer, l'élasticité commerciale est estimée à -0,76. Dès lors, un droit de douane de 10 % ou de 25 % entraîne une baisse de respectivement 7,6 % et 19 % des exportations. En rapportant cette baisse des exportations au PIB, en tenant compte de la valeur ajoutée nationale des exportations concernées (voir ci-dessus) et d'une légère augmentation de la valeur du dollar due aux droits de douane, nous pouvons estimer grossièrement l'impact à court terme à environ -0,11 % du PIB pour un droit de douane de 10 % et à -0,26 % du PIB pour un droit de douane de 25 %. En comparaison, pour l'UE, nous estimons l'impact sur le PIB à -0,14% et -0,33% du PIB, respectivement. Il s'agit là de l'impact direct immédiat des droits de douane, mais l'effet négatif sur le PIB peut être encore plus important à court terme en raison d'effets indirects, tels qu'une perte de confiance et un impact négatif sur les marchés financiers.

Le court terme est la période la plus appropriée pour évaluer les effets des tarifs douaniers, étant donné la grande incertitude quant à la durabilité des tarifs douaniers de Trump. Si les droits de douane restent en place pendant une période plus longue, l'impact sera plus important. Par exemple, l'élasticité commerciale est estimée à -2 en moyenne à long terme, ce qui implique une baisse des exportations entre la Belgique et les États-Unis de 19 % et 45 % respectivement pour des droits de douane de 10 % ou 25 %. L'impact direct sur le PIB belge augmente également et pourrait atteindre -0,69% du PIB à un taux de 25%.

À long terme, la modification des flux commerciaux pourrait atténuer dans une certaine mesure l'impact négatif immédiat des pertes d'exportations. D'autre part, le choc négatif des droits de douane américains aura également des effets multiplicateurs : la perte de production entraînera des pertes d'emploi et aura un impact négatif sur la consommation. Les investissements pourraient également être plus faibles. Combinés, ces facteurs aggravent l'impact immédiat à long terme sur le PIB, qui est donc fortement affecté par une guerre commerciale.

Gr. 5: Impact direct* des droits de douane américains sur le PIB (%) de la Belgique et de l'UE



* L'impact direct exclut d'autres effets tels que l'effet multiplicateur sur le PIB au travers d'autres secteurs de l'économie, l'impact sur la confiance ou encore sur les marchés financiers.

Conclusion: l'avenir du commerce belge

Pour faire face à cette pression à la baisse sur la position commerciale relative, il est essentiel d'améliorer la compétitivité en concentrant les politiques sur le contrôle des coûts de la main-d'œuvre et des prix de l'énergie. En outre, le maintien et le renforcement de la création de valeur en Belgique au sein des chaînes de valeur mondiales, en particulier dans les secteurs pharmaceutique et chimique, peuvent atténuer l'impact des droits de douane en réduisant l'élasticité des échanges. Cela peut se faire, par exemple, en améliorant l'efficacité des politiques en matière de recherche et de développement, en veillant à ce que l'enseignement corresponde aux besoins de l'industrie et en créant un cadre favorable (c'est-à-dire en réduisant les obstacles et en fournissant l'infrastructure nécessaire) afin d'exploiter pleinement la révolution de l'IA. Bien que la politique commerciale soit définie au niveau européen, en période d'incertitude géopolitique, il est de plus en plus important de renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement en diversifiant les partenaires commerciaux. Cette approche réduit les risques tout en permettant de continuer à bénéficier des avantages du commerce international. Ces stratégies peuvent renforcer la résilience économique de la Belgique et l'aider à gérer efficacement les pressions extérieures.

Disclaimer

Cette publication, préparée par le département d'analyse économique et financière d'ING Belgique S.A., a été réalisée en collaboration avec le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. ("ING") est fourni à titre d'information uniquement et ne tient pas compte des objectifs d'investissement, de la situation financière ou des ressources d'un utilisateur particulier. Les informations contenues dans cette publication ne constituent pas une recommandation d'investissement ni un conseil juridique, fiscal ou d'investissement, ni une offre ou une invitation à acheter ou à vendre des instruments financiers. Toutes les précautions raisonnables ont été prises pour que cette publication ne soit pas fautive ou trompeuse, mais ING ne peut garantir que les informations sont complètes ou que les informations communiquées par des tiers sont correctes. ING n'est pas responsable des pertes directes, indirectes ou consécutives à l'utilisation de cette publication, sauf en cas de négligence grave de la part d'ING. Sauf indication contraire, les opinions, prédictions ou estimations sont exclusivement attribuables à l'auteur ou aux auteurs à la date de publication. En outre, elles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

La distribution de cette publication peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans diverses juridictions et toute personne qui met la main sur cette publication doit s'informer de ces restrictions et s'y conformer.

Ce rapport est soumis aux droits d'auteur et de base de données et ne peut être reproduit, distribué ou publié à quelque fin que ce soit sans l'accord préalable, exprès et écrit d'ING. Tous droits réservés. L'entité juridique qui publie, ING Belgique S.A., est agréée par la Banque nationale de Belgique et est supervisée par la Banque centrale européenne (BCE), la Banque nationale de Belgique (BNB) et l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA). ING Belgique N.V. est une société de droit belge (numéro d'entreprise 0403.200.393 à Bruxelles).

Au Royaume-Uni, ces informations ont été approuvées et/ou communiquées par ING Bank N.V., London Branch. ING Bank N.V., London Branch est agréée par la Prudential Regulation Authority et soumise à la réglementation de la Financial Conduct Authority et à la réglementation limitée de la Prudential Regulation Authority. ING Bank N.V., London Branch est enregistrée en Angleterre (numéro d'enregistrement BR000341) au 8-10 Moorgate, London EC2 6DA.

Pour les investisseurs américains : Toute personne souhaitant discuter de ce rapport ou effectuer des transactions sur les titres qui y sont mentionnés doit contacter ING Financial Markets LLC, qui est membre du NYSE, de la FINRA et de la SIPC et qui fait partie d'ING, et qui est responsable de la distribution de ce rapport aux États-Unis conformément aux réglementations en vigueur.

Editeur responsable : Peter Vanden Houte, Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique.